

Notice

Cerveau démontable en 4 parties

Réf. 09680



Parties du cerveau

- A- Lobe frontal
- B- Lobe pariétal
- C- Lobe occipital
- D- Lobe temporel
- E- Cervelet
- F- Mésencéphale
- G- Pont de Varole
- H- Bulbe rachidien

Nerfs crâniens

- I- Nerf olfactif
- II- Nerf optique
- III- Nerf oculo-moteur
- IV- Nerf trochléaire
- V- Nerf trijumeau
- VI- Nerf abducens
- VII- Nerf facial
- VIII- Nerf cochléo-vestibulaire
- IX- Nerf glosso-pharyngien
- X- Nerf vague
- XI- Nerf accessoire ou spinal
- XII- Nerf hypoglosse

Structure anatomique du crâne

- 2- Vermis
- 4- Flocule
- 5- Segment horizontal
- 6- Quatrième ventricule

NOTICE

- 7- Tubercules quadrijumeaux
- 8- Commissure postérieure
- 9- Epiphyse
- 10- Corps calleux genou
- 11- Corps calleux
- 12- Bourrelet du corps calleux
- 13- Bourrelet du corps calleux
- 14- Commissure antérieure
- 15- Ventricule latéral
- 16- Trigone
- 17- Plexus choroïde du troisième ventricule
- 18- Foramen inter ventriculaire
- 19- Commissure grise
- 20- Thalamus
- 21- Hypothalamus
- 22- Chiasma optique
- 23- Tubercule mamillaire
- 24- Canal de l'épendyme
- 25- Bulbe olfactif
- 26- Pédoncule cérébral
- 27- Canal longitudinal
- 28- Pyramides
- 29- Olive
- 30- Premier et second nerfs cervicaux
- 31- Insula
- 32- Corps du noyau caudé
- 33- Plexus choroïde
- 34- Oreillette du ventricule latéral
- 35- Glande pituitaire

Garantie

Les matériels livrés par PIERRON sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel. Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia. Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire. Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit. Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. A l'export, ce délai est porté à un mois. La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.

PIERRON – ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex France
Tél. : 03 87 95 14 77 - Fax : 03 87 98 45 91 - Courriel : education-france@pierron.fr - <http://www.pierron.com>